



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-11-2025 /

Dossier complet le : 10-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009260/KK P

1 Intitulé du projet

LA ROCHEFOUCAULD

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OMNIUM CONSTRUCTIONS DEVELOP

Raison sociale

OCDL LOCOSA

N° SIRET

73920216600024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MAVRE

Prénom(s)

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé boulevard du Général Leclerc, à Paris, dans le 14^{ème} arrondissement. Il consiste en la requalification de l'ancien Hôpital de la Rochefoucauld. Dans le respect de la dimension patrimoniale du site, il proposera une composition variée. Dans le bâti existant on trouvera : des logements (accession et sociaux), des lieux culturels (salle de spectacle, galerie d'exposition), une école, des équipements de quartier (lieu de restauration, maison médicale), un local commercial, des locaux d'activité (lieu de séminaire, cuisine de traiteur). Le bâti neuf accueillera, dans le "bâtiment des jardiniers", des logements individuels, dans la "Villa Adrienne", des logements collectifs, dans "l'IFSI", du logement collectif. La surface de plancher déposée représente 12 480 m² dont : - 8936 m² de réhabilitation - 3544 m² de construction neuve. Le grand jardin existant sera conservé et renforcé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer une nouvelle offre de logements pour répondre aux besoins de logements et de mixités, et participer au développement de la Ville dans un espace en reconversion par la création d'équipements culturels, de formation, associatifs, etc. Il s'agit, pour tous les acteurs, de "ramener à la vie" le site La Rochefoucauld en l'ouvrant largement sur le quartier afin qu'il puisse servir de "refuge climatique". Le nouveau projet souhaite proposer un espace urbain calme, dédié à la détente, la solidarité, la médecine de ville, dans le respect et la valorisation du patrimoine architectural et dans le cadre d'une démarche "localiste" et bas carbone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux prévoit : - la demolition partielle de certains elements construits (voir annexe obligatoires "projet") : - Demolition de deux cabanons au nord de la parcelle : environ 100 m² - Demolition des locaux au pied de l'IFSI : l'ancienne cuisine et refectoire : environ 1500 m² - Au total environ 1600 m² de surface demolie - l'excavation des terres necessaire a la realisation des fondations du bati neuf, - la rehabilitation du bati existant, - la construction des batiments neufs, - la realisation des espaces pietons et des aménagements paysagers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site sera occupe par divers destinations. On trouvera des espaces dedies a l'art et la culture, de formation, des logements sociaux, libres et en accession, des lieux d'experimentation en agriculture urbaine, un commerce accueillant les cuisines d'un traiteur (entreprise d'insertion), un centre medical, et un grand parc urbain. L'ensemble du bati s'etagera du rez au R+8, sans sous-sol. Le projet comporte en tout 8 batiments, des cheminements pietons, un parc paysager. Le logement en accession : - l'individuel sera reparti en 2 lieux : une construction neuve au nord de la parcelle et "l'annexe", batiment existant qui sera rehabilite. Le logement collectif - le collectif s'installera "Villa Adrienne" (du nom de la residence voisine), une construction neuve, ainsi que dans un prolongement du batiment de logement existant : IFSI. Le logement en location : - le logement social s'installera lui aussi dans une bande de l'IFSI. - la residence etudiante sociale s'installera dans le batiment existant de la Maison de Cure. Les equipements - ERP : - Une salle de spectacle s'installe dans le SHED, et s'ouvrira sur le Boulevard General Leclerc. - Une ecole de paysage s'implantera dans la Maison de Cure. - Une galerie d'exposition sera installee dans la Maison de Cure. - Un cafe/restauration s'installe dans l'ancien batiment administratif. - Une maison medicale sera creee en partie basse du batiment IFSI. - Deux locaux commerciaux s'installeront en partie basse de l'IFSI. - Un lieu de seminaire prendra place dans la Maison de Cure. - Nombre de place de stationnement avant projet : environ 45 places - Nombre de place de stationnement apres projet : 1 place

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de permis de construire valant division et permis de demolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher 12480 m ² Niveau maximum R+8 Emprise au sol 5830 m ² Nombre de logements 151	(12 480 m ² R+8 5 830m ² 151, 12 480 m ² R+8 5 830m ² 151)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 15 Voie : Avenue du General Leclerc

Lieu-dit :

Localité : 15 Avenue du General Leclerc 75014 Paris

Code postal : 75014 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°19'51"E Lat. : 48°49'56"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville de Paris, en zone UG, zone urbaine generale

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans un secteur dit ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est localisée à 5km à l'Est du site. Il s'agit du "Bois de Vincennes", ZNIEFF de type 2. (cf annexe 8).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun arrêté de protection Biotopie.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	le projet n'est concerné par aucun de ces espaces.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ville de Paris est concernée par le PPBE de la Métropole du Grand Paris. Sa version 2025 est en cours de consultation publique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Certaines parties du site font l'objet d'inscription aux monuments historiques. Ce sujet est pris en compte. Inscription des toitures et façades des bâtiments suivants: - Annexe; - Maison de Cure; - Loge; - Bâtiment Administration. Le mur, le portail et la grille donnant sur l'Avenue du général Leclerc est inscrit. Le sol côté jardin de l'avenue du Général Leclerc est également inscrit
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après le SIG du réseau zones humides, le site ne fait partie d'aucune zone humide ou potentiellement humide délimitée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Paris est couverte par un PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le bureau d'étude LETOURNEUR mandaté par la maîtrise d'ouvrage, a produit un rapport faisant suite à une campagne sur site, et concluant à l'absence d'enjeu sanitaire lié à la pollution des sols grâce à la mise en place de mesures simples en phase travaux (recouvrement) (cf. Annexe 12)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site du projet est situé dans la zone de répartition de l'Albien neocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Certaines parties du site font l'objet d'inscription aux monuments historiques. Ce sujet est pris en compte. (cf. Annexe 9)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est a pres de 7,5km a l'Est du site. Il s'agit du site Directive Habitat "Sites de Seine Saint-Denis" FR1112013.
D'un site classé ?	☐	☒	Certaines parties du site ont uniquement fait l'objet d'inscription (cf ci-dessus)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En l'état des connaissances actuelle, portée par le rapport géotechnique du bureau d'étude ANTEA Group on ne trouve pas de présence d'eau en sous-sol sur projet suite à la pose d'un piezomètre. La nappe attendue la plus proche est à plus de 20 mètres de profondeur (nappe du Lutétien). Aucun sous-sol n'est prévu par le projet autre que l'existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le nivellement du terrain pourrait nécessiter de légers mouvements de terre sur site afin de permettre la création du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'ensemble des reseaux sont disponible sur la parcelle.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le BE Phytoconseil a produit un rapport permettant notamment de caracteriser la qualite de la strate arboree existante, les travaux d'entretien, et la protection lors de la phase travaux. Le BE Nat&Vie a quant a lui produit un rapport analysant la qualite ecologique du site. Le projet prevoit un large parc paysager qui conserve et ameliore l'existant. L'annexe 8 presente le travail des 2 BE et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Des arbres vont etre abattus lors de la phase travaux. Ceux qui seront preserveres seront proteges durant les travaux. Arbres existants : 114 Arbres conservees : 100 Arbres abattus: 14 Arbres plantes : 120 Total arbres a terme : 220
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerne par le risque "Cavite". Le risque inondation present a Paris ne concerne pas le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux, le trafic sera lié aux camions nécessaires à l'évacuation des déchets et à l'acheminement du matériel et des matériaux. En phase d'exploitation le trafic sera limité par l'absence de stationnement sur le projet. Les déplacements seront majoritairement piétons/cycles/transport en commun.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Des voies alentours sont classées. voir Annexe 11.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage extérieur nécessaire au projet, à l'accès et à la desserte interne du projet ainsi qu'à l'éclairage interne des bâtiments.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La gestion sera conforme au PLU de Paris. Certaines zones du projet tendent vers une gestion des eaux décentralisée à la parcelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Réseau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront gérées par les réseaux d'assainissement publics.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les déchets seront liés à l'excavation des terres. En phase d'exploitation, les déchets seront gérés dans le respect des règles de collecte et de tri de la Mairie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet se trouve à proximité de 3 monuments historiques. De ce fait des discussions se sont tenues avec l'ABF et la CMH qui émettent des recommandations qui s'appliqueront au projet. Voir Annexe 9.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet permettra de requalifier l'ancien site de l'APHP Hopital de la Rochefoucauld et de réhabiliter le bâti.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

On trouve à plus de 500 mètres au nord du site la ZAC Saint Vincent de Paul. Cette ZAC est en cours de réalisation (jusqu'en 2029). Étant donné la distance entre les deux sites, l'absence de stationnement du présent projet, et la dimension intensément urbaine du secteur, il est difficile d'établir que des effets pourraient se cumuler. Y compris en phase travaux grâce à la grande densité de voirie alentour permettant la dilution des flux. D'autres projets immobiliers existent dans le 14^{ème} mais sont de petite taille et éloignés de plusieurs centaines de mètres du projet, comme l'Ecrin Montparnasse au Nord ou la Villa Alesia au Sud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet accompagnera la dynamique parisienne de réduction des émissions de polluants et d'intensité du trafic auto en ne proposant aucun stationnement auto sur site. La maîtrise d'ouvrage anticipe déjà les besoins liés à l'isolement des façades liées à la présence de voiries classées autour du projet. Avec l'expertise du BE META Acoustique, les solutions constructives adaptées sont en cours de définition et seront arrêtées une fois les derniers éléments de détail constructifs définies suite aux discussions avec l'ABF et la mairie de Paris. Voir Annexe 11. Concernant la pollution des sols, le bureau d'étude LETOURNEUR a fourni des analyses précises et un rapport comportant les recommandations basées sur des hypothèses majorantes afin de s'assurer de la compatibilité entre l'état sanitaire des sols et l'utilisation future du site. Ainsi est prévue une interdiction des plantes potagères et comestibles dans la partie publique du projet, comme dans la partie privée (règlement de copropriété). Voir Annexe 12. Les fondations tiendront compte des particularités du sous-sol parisien. Tantôt par injection, tantôt par puis béton, tantôt par bourrage à la terre. Voir annexe 13. La réhabilitation de l'existant permettra le curage et l'évacuation des impacts de plomb et amiante. Enfin, la thématique patrimoniale est centrale dans la conception du projet. Des réunions et échanges se tiennent régulièrement entre ABF/CMH/Mairie/Maitre d'ouvrage/Maitrise d'œuvre. Des visites de site sont menées. Cela a conduit à des discussions sur les volumétries du bâtiment neuf des Jardiniers, mais aussi à valider certains points comme la conservation d'une statue du jardin ou la suppression d'un bassin paysager. Voir Annexe 9.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La requalification/rehabilitation du site de l'APHP de La Rouchefoucauld se construit en lien étroit avec la Mairie de Paris. Le projet s'inscrit dans la démarche communale de réduction des émissions polluante et la réduction des flux auto par l'absence de stationnement et le gros travail paysager. Mais encore, le projet propose d'ouvrir cette grande parcelle sur la ville par l'intermédiaire d'équipements culturels, de commerces, de cheminements traversants etc. Les enjeux sanitaires sont la pollution des sols, la qualité de l'air ou encore le phénomène ICU. Ces 3 sujets sont traités par différentes mesures (absence de plante comestible, réduction du trafic, ouverture du parc paysager au public). La thématique acoustique est connue, elle est peu impactante et les isollements de façade seront réalisés. Il ne nous paraît pas nécessaire dans

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VANDENBERGHE

Prénom **Paul-Henri**

Qualité du signataire	Responsable de programme
-----------------------	--------------------------

À Paris

Fait le 21-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)